



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 118-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.169

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)
Köpflí (Bern, pvl)
Schneider (Biel/Bienne, UDC)
Rappa (Burgdorf, PBD)
Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Favoriser le télétravail pour le personnel cantonal

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les conditions nécessaires pour permettre à tous les agents et agentes cantonaux n'exerçant pas une fonction exigeant un poste de travail fixe d'effectuer au moins une journée par semaine en télétravail, quel que soit leur degré d'occupation. Les journées en télétravail devraient être réparties sur la semaine.

Développement :

Du fait de la pandémie de coronavirus, de plus en plus de personnes travaillent à distance dans notre pays, et nombre d'entre elles apprécient cette opportunité. Selon un sondage Deloitte réalisé auprès de 1500 personnes actives en Suisse, près de la moitié des personnes interrogées travaillaient depuis la maison à la mi-avril. Parmi elles, près d'un tiers effectuaient exclusivement du télétravail. Avant la pandémie, seulement une personne active sur cinq travaillait au moins une journée par semaine à distance.

L'expérience a montré que les craintes selon lesquelles les employés et employées seraient moins efficaces lorsqu'ils font du télétravail n'étaient pas fondées. Une étude de grande envergure menée notamment par l'Université de Zurich sur la situation professionnelle avant et après la pandémie a par ailleurs conclu que de nombreux employés et employées sont davantage satisfaits, peuvent mieux se détendre, trouvent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et sont davantage investis dans leur travail qu'il y a un an. Ainsi, le télétravail n'a pas un effet négatif sur la performance. Il a en tout cas un effet clairement positif sur les conditions de circulation. La possibilité de travailler à la maison permet de décharger les transports en commun et les routes.

Selon les statistiques 2019 concernant le personnel, le canton de Berne occupe 12 606 personnes pour 10 404,7 postes à plein temps. Environ 100 000 trajets effectués par des agents et agentes cantonaux

pourraient être évités chaque année. Le télétravail permettrait au canton de Berne de contribuer efficacement à la protection de l'environnement et à la satisfaction de ses agents et agentes. De plus, il gagnerait une image d'employeur moderne et montrerait l'exemple à suivre.

Motivation de l'urgence : Il convient de tirer profit de l'expérience engrangée et de la popularité dont jouit actuellement le télétravail.

Destinataires

- Grand Conseil